Penser RSE Agir **R**u**S**É

STRATÉGIE RSE et ODD

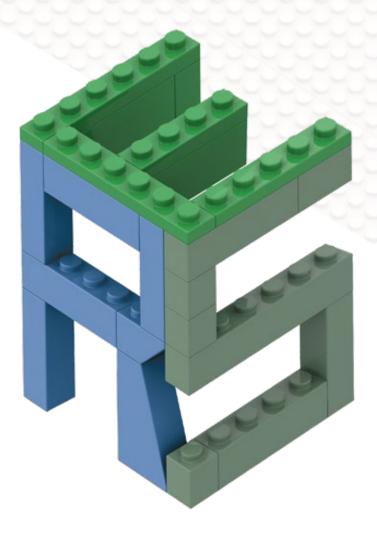


1. STATEGIE RSE DEGOTTE.

Acteur important de la construction hors-site, Degotte veut assumer et maîtriser son impact sociétal. L'entreprise veut diminuer sa consommation des ressources par l'allongement de la durée de vie et d'usage de ses produits (dont réemploi, déconstructibilité sélective, économie de la fonctionnalité) et, diminuer sa production de déchets en éco-conception par une double démarche de standardisation et d'industrialisation.

Plus largement, la construction modulaire hors-site permet de limiter l'artificialisation des sols et la réversibilité de leur usage. Elle permet également de limiter les impacts des chantiers urbains notamment sur la mobilité et favorise le bien-être au travail sous abris et accessible à des niveaux de qualification moindres.

Les effets de cette stratégie seront mesurés régulièrement notamment par un calcul des émissions équivalent CO₂, et publiés annuellement dans un rapport d'activité RSE. L'entreprise souhaite orienter à l'avenir ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes, y compris la planète et les générations futures autour de l'amélioration des performances environnementales de son principe constructif et des valeurs reprises dans cette stratégie et traduites dans sa charte RSE.



2. LES 6 AXES DE LA STRATÉGIE RSE DEGOTTE.





ECO-CONCEPTION

Partant du constat que toute action d'amélioration est nécessaire et utile mais est, par définition, essentiellement corrective et souvent très énergivore, l'idée d'agir le plus en amont possible s'impose rapidement et, « le plus en amont possible » pour la création d'un produit dès sa conception.

Nous souhaitons, par des actions en éco-conception, diminuer notre consommation de ressources et notre production de déchets par l'allongement de la durée de vie et d'usage de nos produits et la mise en place de stratégies comme la déconstructibilité sélective, la réversibilité des assemblages et la préparation au réemploi.

La mise en place d'un bureau d'étude interne maîtrisant l'outil de numérisation comme la modélisation BIM ainsi que le respect et l'anticipation des contraintes normatives, tout comme une veille matières biosourcées, labellisées et durables nous permettrons d'atteindre ses objectifs.



INDUSTRIALISATION ET **STANDARDISATION**

L'éco-conception est le préalable indispensable à la standardisation et elle-même à l'industrialisation. En combinant ces deux axes stratégiques, nous souhaitons maximiser de nombreux avantages tels que des emplois peu délocalisables, une gestion optimisée des ressources, une production maîtrisée des déchets, des délais courts de commandes et de mise à disposition, un niveau de qualité constant et répétable ainsi qu'une maintenance prédictive.



La construction modulaire hors-site permet de limiter les impacts des chantiers urbains, notamment sur la mobilité (charroi) et les nuisances sonores. Elle permet également une diminution de la pénibilité due aux intempéries grâce au travail sous abris en usine et rend le secteur accessible à des niveaux de qualification moindres.



IMPACTS ENVIRONNEMENT

La construction modulaire hors-site permet de limiter l'artificialisation des sols et autorise la réversibilité de leur usage avec un impact direct sur la préservation de la biodiversité.

Nous garantissons le respect du principe DNSH (Do Not Significant Harm) dans nos activités. Ce qui signifie ne pas causer, directement ou indirectement, et durant l'ensemble du cycle de vie, de préjudice important aux six objectifs environnementaux suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution et le sixième, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Enfin nous entamons une démarche de labellisation RSE à l'origine de ce document.



DÉCARBONATION ET CO₂

Les outils de calcul d'émissions équivalent CO₂ sont des outils essentiellement comparatifs et nécessitent donc la mise en place de collectes de données et de rapports récurrents. Cet outil de mesure est une aide importante en arbitrage et priorisation des actions envisagées et comparées en éco-conception. Les ACVS et bilan carbone peuvent concerner soit notre produit, notre principe constructif modulaire hors-site ou notre organisation, notre écosystème industriel. Les résultats de ces démarches sont également des outils de communication envers l'ensemble des parties prenantes.



LOCAL ET COLLABORATIF

Nous nous engageons à privilégier les fournisseurs et sous-traitants locaux. Ainsi, actuellement, nos 30 principaux fournisseurs respectent déjà nos critères de proximité. Nous favorisons également un écosystème collaboratif, le partage d'expérience, des mécaniques de ventes et location, marché public et privé.

En parallèle de cet exercice interne, nous nous engageons à encourager les parties prenantes à l'adhésion de notre charte RSE et ce, quel que soit leur niveau d'engagement actuel dans la démarche RSE.

Peut-on croiser et faire évoluer ces 6 axes avec les 17 objectifs du développement durable adoptés par les Nations Unies en 2015 ?

3. ODD - SDG'S

Petit rappel des 17 objectifs du développement durable.





























Une première sélection subjective permet de retenir 8 des 17 objectifs du développement durable directement concernés par les activités et la stratégie de l'entreprise.

















Que concernerait chacun de ces objectifs pour Degotte:



Cet objectif n'est sans doute pas le plus percutant pour l'entreprise qui a une consommation d'énergie relativement peu impactante dans son process de production, mais il peut concerner par exemple :

- Objectif d'autoproduction verte avec panneaux photovoltaïques (95 kWc) et de contrôle de toutes nos consommations (air comprimé, éclairage et chauffage).
- Objectif de minimiser les impacts énergétiques chantier et les impacts transport.
- Objectif d'amélioration des performances énergétiques de notre principe constructif et donc, du coût de l'énergie pour nos utilisateurs.



Cet objectif est le plus directement lié au pilier social du développement durable. Il concerne plusieurs points comme le travail sous abris et à des niveaux de qualification moins exigeants que dans la construction traditionnelle.



Cet objectif concerne l'écoconception (assemblages réversibles, déconstructibilité sélective, matériaux biosourcés, ...) mais bien entendu l'industrialisation et donc, la standardisation et ses incidences sur la consommation maîtrisée des ressources.

Les infrastructures concernent le nouveau site de production mais également les conditions de travail des collaborateurs.



Cet objectif est le plus explicite et concerne la dimension sociétale de la RSE. Ce terme comprend les 3 piliers du DD et donc les dimensions économiques, sociales et environnementales des villes et communautés.



Cet objectif est central il concerne directement le principe de RSE et donc, la diminution de la consommation des ressources (en favorisant les matières renouvelables et la décarbonation), la diminution de la production de déchets et l'introduction de la notion de déchets-ressources, de matière première secondaire de réemployabilité et de recyclabilité. Le symbole de l'infini utilisé pour cet objectif concerne l'idée de boucler les boucles (de matière, de production) et donc, la circularité des BM.



Cet objectif concerne directement les démarches bilan carbone simplifié entamées par l'entreprise.

Il s'agit pour Degotte d'évaluer prioritairement les émissions équivalent carbone de son principe constructif (le plus grand impact de l'activité de Degotte) et, dans un deuxième temps seulement, de l'organisation. Cet outil essentiellement comparatif est pour Degotte un outil de priorisation des actions en éco-conception et d'évaluation des actions correctives envisagées.



Notre principe constructif permet de supprimer l'artificialisation des sols et autorise leur réversibilité d'usage (objectifs wallons très ambitieux dans ce domaine pour 2030 puis 2050 avec 0 artificialisation). Il s'agit bien entendu d'un critère qui a un impact immédiat sur la préservation de la biodiversité locale mais qui entraine également la réduction des dangers liés aux eaux de ruissellements.



Degotte veut jouer un rôle de leader RSE dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes et considère également que la plupart des solutions à disposition sont et peuvent rester locales, mais toujours collaboratives.

4. CROISEMENT STRATÉGIE RSE DEGOTTE ET ODD RETENUS.



On peut voir que la stratégie RSE définie par Degotte est parfaitement compatible avec les ODD et que la sélection effectuée parmi les 17 ODD est bien pertinente pour l'entreprise. Bien entendu certains ODD qui représentent des thématiques très vastes sont pertinents pour plusieurs des axes stratégiques de l'entreprise à commencer par le 9 : « Industrie, innovation et infrastructure » qui se trouve concerné par 3 axes stratégiques, mais 4 autres ODD sont concernés par 2 axes stratégiques au moins, comme le 11 et le 12 : « Villes et communautés durables » et « Consommations et productions responsables ».

S'il ne fallait retenir que 3 ODD, ce serait donc sans aucun doute :







De plus, ils contiennent directement ou indirectement tous les autres.

Abréviations:

ACVS Analyse Cycle de Vie Simplifiée

BM Business Model

DD Développement Durable

kWc Kilowatt crête

ODD Objectifs du Développement Durable (SDG's)

RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises

RSE Responsabilité Sociétale des Entreprises SDG's Sustainability Development Goals



Belgique

Degotte sa

Rue de Hermée 246 4040 Herstal

+32 4 240 05 25

sales@degotte.com

degotte.com

Luxembourg

Degotte sarl

439. ZAE Wolser F L-3290 Bettembourg

+352 26 59 56 951

sales@degotte.com

